



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 2854

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes des sages-femmes concernant les effectifs. En effet, actuellement, le numerus clausus est fixé à 1 000, en France, et 300 par an viennent de Belgique. Il semblerait qu'en Belgique les conditions d'ouverture de la formation de sage-femme soient modifiées et que cela ait rapidement des conséquences sur la formation en France. Aussi, il lui serait agréable de connaître, d'une part, la position du Gouvernement quant à ces modifications en Belgique et, d'autre part, quelles mesures il compte prendre afin que la France ne subisse pas de graves conséquences dans la formation des futures sages-femmes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2854

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5241

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)